

Nations Unies

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Les conseillers spéciaux du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Francis Deng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide, et M. Edward Luck, Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, demandent instamment que des mesures soient prises d'urgence pour faire cesser la violence en Syrie

(New York, 10 février 2012)

Les Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger ont appris avec une extrême inquiétude que les forces de sécurité syriennes et les milices qui leur sont associées ouvraient le feu systématiquement contre des quartiers densément peuplés à Homs et dans d'autres villes, tuant et blessant un grand nombre de personnes. Ces attaques généralisées et systématiques contre des civils, déjà dénoncées par les Conseillers spéciaux le 21 juillet 2011, pourraient être qualifiées de crimes contre l'humanité au regard du droit pénal international. La présence d'éléments armés parmi la population ne justifie pas les attaques lancées contre les civils. Les Conseillers spéciaux soulignent que les autorités de l'État et autres acteurs non étatiques ont la responsabilité de protéger les populations et peuvent être tenus responsables des atrocités qu'ils ont commises directement ou incité à commettre.

Les Conseillers spéciaux se déclarent également gravement préoccupés par les nouvelles faisant état de tensions croissantes entre les communautés religieuses en Syrie. Ils demandent instamment que des efforts vigoureux soient déployés sans attendre, y compris par les organisations de la société civile, en vue de rétablir la confiance entre les différents groupes ethniques et religieux avant que les tensions ne s'aggravent davantage. Ils exhortent toutes les parties à prendre des mesures d'urgence pour faire en sorte que les droits de l'homme de toutes les personnes soient respectés et défendus, quelle que soit leur religion ou leur affiliation politique.

Lors du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement se sont solennellement engagés à défendre les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité ainsi qu'à prévenir l'incitation à ces crimes. Ils ont également accepté de recourir à tous les mécanismes régionaux ou mondiaux institués conformément à la Charte des Nations Unies, pour aider à protéger les populations contre de tels crimes. Beaucoup de ces mécanismes peuvent être mis en œuvre sans l'autorisation du Conseil de sécurité, sans parler des mesures qui pourraient être prises en vue d'instaurer la confiance entre les communautés vivant en Syrie, de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, d'encourager la coopération régionale aux fins de promouvoir les droits de l'homme et de prévenir de nouvelles vagues de violence contre les populations civiles.

Les Conseillers spéciaux estiment que les divisions qui sont apparues au sein du Conseil de sécurité ne légitiment en aucun cas la poursuite des violences. Au contraire, il incombe à présent à la communauté internationale au sens large

– mécanismes mondiaux et régionaux, gouvernements et société civile – de faire preuve d’une détermination et d’un sens de l’urgence renouvelés pour empêcher que d’autres atrocités ne soient commises contre le peuple syrien.

* * *

Contact pour les médias :

M^{me} Mallory Mroz

Bureau des Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide
et la responsabilité de protéger

<http://www.un.org/en/preventgenocide/adviser/>

Téléphone : 1 917 367 4961

Mobile : 1 646 538 3282

Adresse électronique : mrozm@un.org

866 UN Plaza, Suite 600